



BAIL POUR UN LOGEMENT A USAGE D'HABITATION

Pour préparer au mieux votre acte, je vous remercie de me transmettre les pièces suivantes :

CONCERNANT LE BAILLEUR

► **Etat-civil:**

* Si personne physique :

- Copie recto/verso de la **pièce d'identité**.
- Questionnaire d'état-civil** dûment complété (au verso).
- Votre Relevé d'Identité Bancaire signé** (pour la restitution du trop-perçu éventuel à la clôture du dossier).
- Le cas échéant, justificatif du placement sous un **régime de protection** (tutelle, curatelle...).

* Si personne morale :

- Copie des **statuts** à jour.

► **Immeuble:**

- Titre de propriété**.
- Dossier de **diagnostics techniques** (amiante, DPE, état des risques et pollution...)
- Etat des lieux**.
- Budget prévisionnel des travaux** devant être réalisés et récapitulatif de ceux réalisés les 3 dernières années.

► **Merci de compléter le questionnaire ci-joint**

CONCERNANT LE PRENEUR

► Etat-civil : *En cas de caution, il faudra fournir les mêmes documents la concernant.*

* Si personne physique :

- Copie recto/verso de la pièce d'identité.
- Questionnaire d'état-civil dûment complété (au verso).
- Votre Relevé d'Identité Bancaire signé (pour la restitution du trop-perçu éventuel à la clôture du dossier).
- Extrait d'immatriculation au registre des métiers ou au RCS pour les travailleurs indépendants.

* Si personne morale :

- Copie des statuts à jour.

► **Merci de compléter le questionnaire ci-joint.**

NB : En cas de négociation d'une location par les soins de l'étude il sera demandé au candidat locataire :

- **Votre dernier avis d'imposition**
- **La copie de vos trois derniers bulletins de salaire**
- **Le cas échéant les trois dernières quittances de loyer**

Date de naissance	Lieu de naissance :
Profession :	Nationalité : (pour les étrangers, joindre une copie de la carte de résident)
Adresse :	
Code Postal : [][][][][] Ville :	
Téléphone domicile : travail : portable :	
E-mail :	
<input type="checkbox"/> Célibataire : <input type="checkbox"/> avec signature d'un P.A.C.S. en vigueur (Joindre copie de la déclaration au Greffe du Tribunal) <input type="checkbox"/> avec signature d'un P.A.C.S. dénoncé	
<input type="checkbox"/> Marié(e) : Date du mariage : Commune Code Postal : [][][][][] <input type="checkbox"/> Contrat de Mariage (joindre une copie du contrat) Régime adopté : Nom et résidence du Notaire : Date : <input type="checkbox"/> Changement de régime matrimonial (joindre une copie du contrat) Régime adopté : Nom et résidence du Notaire : Date :	
<input type="checkbox"/> Divorcé(e) de : <input type="checkbox"/> En instance de divorce de : <input type="checkbox"/> Séparé(e) de corps de : Nom : Prénoms : Jugement du Tribunal de (ville) : Date :	
<input type="checkbox"/> Veuf (ve) de : Nom : Prénoms :	

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Office notarial traite des données personnelles concernant les personnes mentionnées aux présentes, pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'Etat dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945. Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants : les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.), les offices notariaux participant ou concourant à l'acte, les établissements financiers concernés, les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales, le Conseil supérieur du notariat ou son délégué, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013, les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne et encadré par la signature de clauses contractuelles types de la Commission européenne, visant à assurer un niveau de protection des données substantiellement équivalent à celui garanti dans l'Union Européenne. La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales. Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires. Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les personnes peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, elles peuvent demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou s'y opposer pour des raisons tenant à leur situation particulière. Elles peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès. L'Office notarial a désigné un Délégué à la protection des données que les personnes peuvent contacter à l'adresse suivante : christophe.levaque@notaires.fr ou cil@notaires.fr. Si les personnes estiment, après avoir contactées l'Office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.